

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

28 - 10 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Tel. : 02/549 81 60	Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be	www.laChambre.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be	e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Constitution	5
COMMUNICATIONS	5
RENOI DE PROJETS DE LOI EN COMMISSION	5
QUESTIONS ORALES	
– de Ferdy Willems et Mark Eyskens sur la présence d'armes nucléaires en Belgique, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	6
– de Joëlle Milquet sur la procédure accélérée en matière de régularisation, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	6
– d' Els Van Weert , Paul Timmermans , Greta D'Hondt et Guy D'haeseleer sur la suppression des chèques-services, et réponse de Laurette Onkelinx , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	7
– de Willy Cortois sur le transport ferroviaire gratuit pour les services de police, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	8
– de Lode Vanoost et Karel Van Hoorebeke sur l'agitation sociale à la SNCB, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	9
– de Filip De Man sur le rapatriement par des avions de la Sabena, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	9
– de Charles Michel sur l'École royale militaire, et réponse d' André Flahaut , ministre de la Défense	9
– de Kathleen van der Hooft sur les accords belgo-marocains en matière de droit des familles, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	10
– d' Yves Leterme et Jean-Pol Poncelet sur la démocratisation d'Internet, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	10
– de Georges Lenssen sur les règles européennes concernant les brasseurs, et réponse de Rudy Demotte , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique	11
– de Daan Schalck sur la gestion du réseau électrique, et réponse d' Olivier Deleuze , secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	11
INTERPELLATIONS	
– de Paul Tant , Frieda Brepoels , Luc Paque et Koen Bultinck sur les conséquences de la crise de la dioxine (n°s 112, 114, 124 et 126)	
<i>Orateurs</i> : Paul Tant , Frieda Brepoels , Luc Paque , Koen Bultinck , Guy Verhofstadt , premier ministre, Stef Goris , Daniel Bacquelaine et Claude Eerdeken	12

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE	16
CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF BENELUX	17
PRISES EN CONSIDÉRATION	17
Vote nominatif	18
Demandes d'urgence	18
VOTES NOMINATIFS	
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	18
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 8 NOVEMBRE 1999	23

ANNEXE

Propositions – Autorisation d'impression	25
Propositions – Prise en considération	26
Interpellations – Demandes	27
Interpellations – Retrait	28
GOUVERNEMENT	
Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base	28
Cour d'appel d'Anvers – Rapport 1999	28
COUR D'ARBITRAGE	
Arrêts	29
COUR DES COMPTES	
Observations concernant des délibérations du Conseil des ministres	29
Fascicule II 148e cahier d'observations	30
COUR DE CASSATION	
Rapport 1998-1999	30
Modification de la composition du collège	30
CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE	
Aperçu des activités 1996-1997	
FONDS DE PARTICIPATION	
Rapport 1998	30
PÉTITIONS	30
ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 8 NOVEMBRE 1999	30

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 28 OCTOBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 16.

ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 22 octobre 1999, l'Assemblée de la commission communautaire française fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Pour information.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

RENOI DE PROJETS DE LOI EN COMMISSION

Le **président** : La commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a adopté le 26 octobre 1999, à l'unanimité et sans rapport, les projets de loi relevant certains projets de loi de caducité, n^{os} 186/1 et 187/1.

Des amendements ont été déposés ultérieurement et distribués sur vos bancs.

Je vous propose de renvoyer ces projets de loi en commission afin d'y examiner ces amendements. La commission se réunira immédiatement et nous pourrions inscrire ces projets à l'ordre du jour de la séance plénière d'aujourd'hui si la commission termine ses travaux en temps utile.

M. Paul Tant (CVP) : Il m'a été demandé de considérer ce point comme une formalité et de l'inscrire à ce titre à l'ordre du jour de ma commission. Par la suite, j'ai découvert que ce dossier avait bel et bien une portée politique. Je n'aime guère me prêter à ce genre de jeu. Il ne me semble pas indiqué d'organiser d'urgence une réunion de commission.

Le **président** : Je vous invite à permettre à votre commission de se prononcer elle-même sur la portée du projet et des amendements.

M. Paul Tant (CVP) : Je ne suis pas d'accord avec vous. Chacun pensait qu'il s'agissait d'une simple formalité.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je souscris aux arguments de M. Tant.

Le **président** : Sous le mot d'ordre "*festina lente*", je renvoie le projet à la procédure normale en commission.

L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

PRÉSENCE D'ARMES NUCLÉAIRES EN BELGIQUE

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : La VU est d'avis que les armes nucléaires ne favorisent en aucun cas la paix. À nos yeux, les armes nucléaires sont immorales et constituent un facteur d'insécurité. Nous demandons, dès lors, que toute la clarté soit faite sur la présence de telles armes sur le territoire de la Belgique. Je puis m'imaginer que le premier ministre, dont la présence parmi nous nous réjouit, préférerait fournir tous les détails à huis clos. Malgré tout, nous aimerions qu'un coin du voile soit levé dès aujourd'hui.

M. **Mark Eyskens** (CVP) : Ma première question s'inscrit dans le prolongement de celle de M. Willems. La semaine dernière, le ministre Flahaut a fourni une réponse classique "*no confirm, no deny*" aux questions posées au sujet de la présence éventuelle d'armes nucléaires sur notre territoire.

Pour des raisons de sécurité, chaque État-membre de l'OTAN est tenu d'observer un devoir de discrétion sur ces matières. Tout au plus est-il permis, comme c'est le cas dans certains États membres, d'informer un nombre restreint de parlementaires. Je crains toutefois que cette discrétion ne puisse être préservée bien longtemps dans ce pays.

Le Sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Washington les 23 et 24 avril 1999 a donné naissance à un nouveau concept stratégique, notamment en ce qui concerne la stratégie nucléaire et le "*no first strike*".

Le gouvernement se rallie-t-il sans réserves à la déclaration de Washington ? Dans l'affirmative, cela signifierait-il que deux partis de la majorité soient revenus sur leur position initiale ? Dans la négative, notre pays sera très rapidement confronté à des problèmes avec le commandement de l'OTAN.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le sénateur Kelchtermans, qui est pourtant un CVP lui aussi, me demandera de faire preuve de plus d'ouverture. Faut-il y voir un effet du bicaméralisme ?

La Belgique a toujours observé le principe de solidarité en vigueur au sein de l'OTAN "*no deny, no confirm*". Nous entendons maintenir cette règle de confidentialité, mais je recherche le moyen de mieux informer un certain nombre de parlementaires. La mise en oeuvre d'une telle procédure témoignerait d'une relation plus mûre entre

gouvernement et représentation nationale. Au demeurant, d'autres pays de l'OTAN ont adopté cette solution intermédiaire. J'ai demandé en la matière des renseignements concernant la méthode employée dans d'autres pays de l'OTAN.

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Cette réponse est aussi peu concrète que celle fournie par le ministre Flahaut.

Toutefois, la VU se réjouit d'ores et déjà d'entendre les réponses concrètes qui devront en tout état de cause être fournies dans un proche avenir.

M. **Mark Eyskens** (CVP) : Je constate avec plaisir que le premier ministre respecte son devoir de confidentialité et que ce problème de conscience ne se posera qu'à un nombre limité de parlementaires.

Quelle attitude notre pays adopte-t-il à l'égard de la nouvelle stratégie de l'OTAN ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Pour ce qui regarde notre pays, son attitude à l'égard de l'OTAN est inchangée.

Le **président** : L'incident est clos.

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE EN MATIÈRE DE RÉGULARISATIONS

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Nous sommes habitués à suivre les sagas qui accompagnent, depuis le début, votre investiture. Il me semble que nous venons d'ouvrir un nouvel épisode, avec les remous qui accompagnent l'adoption des avant-projets de loi sur les expulsions et sur la procédure accélérée en matière de régularisation.

Vendredi, votre conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi concernant les expulsions et les régularisations des sans-papiers. Cependant, nous avons entendu lundi que le président du parti socialiste remet en cause l'accord censé exister entre partis de la majorité, et que Mme Durant le déclare impraticable.

Vous avez répondu que l'accord doit être respecté, moyennant quelques adaptations.

Hier, le groupe VLD exigeait que l'on applique les mesures d'expulsion à raison de 3.000 éloignements par mois, alors que votre partenaire Écolo estime que cela ne fait pas partie de votre accord de gouvernement.

Face à ce débordement d'amateurisme, je tenais à vous poser quelques questions.

Y a-t-il encore un gouvernement ? Comment se passent vos réunions au niveau du gouvernement ? L'avant-pro-

jet de procédure accélérée, tel que vous l'avez soutenu, sera-t-il déposé et discuté ?

On a sérieusement l'impression que ce gouvernement est divisé en six groupes se réunissant dans six salles différentes pour élaborer six textes traduisant six expressions, six points de vue différents. On a l'impression qu'il y a six pilotes dans l'avion. Ne vous faudrait-il pas engager d'urgence un expert en management ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en français*) : En ce qui concerne la question annoncée, dont Mme Milquet s'est éloignée pendant les 9/10èmes de son intervention, l'avant-projet a été examiné les 15 et 22 octobre derniers en conseil des ministres.

Le texte a été approuvé le 22 et envoyé au Conseil d'État.

Dès réception de l'avis de ce dernier, nous en rediscutons et nous l'adopterons en fonction des remarques du Conseil d'État. C'est d'ailleurs un usage constant.

Ne vous fiez pas aveuglément à ce qu'affirme la presse.

Mme Joëlle Milquet (PSC) : Je me réjouis de voir que vous confirmez qu'il y a bien accord de tous les partenaires et que les modifications ne seront que techniques. Ce n'est pas ce que les citoyens ont dû comprendre ces derniers jours.

Le **président** : L'incident est clos.

SUPPRESSION DES CHÈQUES-SERVICES

Mme Els Van Weert (VU-ID) : La ministre Onkelinx souhaite d'ores et déjà supprimer les chèques-services que Mme Miet Smet avait instaurés lorsqu'elle occupait la même fonction ministérielle, prétendument parce qu'ils ne créeraient pas assez d'emplois. La ministre pourrait-elle citer les chiffres qui l'ont amenée à prendre cette décision ? En tout cas, je sais que cette mesure a porté ses fruits en Flandre. La ministre a-t-elle préparé d'autres mesures pour mettre fin au travail au noir dans ce secteur, de manière à y créer des emplois légaux ? Qu'en est-il des demandes qui avaient déjà été approuvées ?

M. Paul Timmermans (Écolo-Agalev) : La presse nous informe régulièrement sur vos intentions en matière de politique d'emploi. Nous avons pu lire hier un article basé sur une interview que vous avez accordée au sujet de votre projet de supprimer les titres-services.

Vous aviez pourtant annoncé à ce sujet, en commission des Affaires sociales, que vous ne prendriez aucune mesure de suppression avant d'avoir pu prendre connaissance des chiffres de l'ONem et de l'ONSS. Vous avez aussi parlé à la presse d'une étude de l'ULB. Ces éléments vous sont-ils parvenus et quelles en sont les conclusions ?

La mesure visait à lutter contre le travail au noir, mais aussi à aider des familles modestes à aménager leur maison. Je pense que la suppression de cette mesure lésera ces familles.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : Le 28 septembre dernier, en commission des Affaires sociales, j'ai posé un certain nombre de questions à la ministre Onkelinx à propos des chèques-services. La ministre s'était engagée à n'apporter aucune modification au système avant que le rapport d'évaluation de l'ULB ne soit examiné en commission.

Or, je constate à présent que Mme Onkelinx a l'intention de modifier le champ d'application du système et même d'en changer le nom. Je regrette que nous devions être informés de tout cela par le biais de la presse. Je regrette également que la Chambre soit une nouvelle fois mise hors jeu.

L'ensemble du gouvernement approuve-t-il cette proposition de modification ?

Comment la ministre va-t-elle financer les engagements qui ont été pris jusqu'à la fin de l'année en matière de chèques-services ?

Pourquoi la ministre ne tient-elle pas les engagements qu'elle a pris devant la commission des Affaires sociales ?

M. Guy D'haeseleer (VL. BLOK) : Nous avons également appris par la presse que la ministre invoque un rapport de l'ULB pour mettre un terme au système des chèques-services. Un tel rapport devrait d'abord être discuté en commission. La ministre n'a-t-elle pas tiré de conclusions prématurées de ce rapport ? Le système n'a pas encore eu le temps de faire ses preuves en ce qui concerne la lutte contre le travail au noir et la création d'emplois. Est-il exact que le système rencontre surtout du succès en Flandre ? Nous avons le sentiment que la ministre PS rechigne à reconnaître cette réussite.

Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre de l'Emploi (*en néerlandais*) : Le système des chèques-services peut certainement être très utile dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Dans la pratique, la loi du 26 mars

1999 sur les chèques-services nous pose toutefois d'importants problèmes. Le système est trop onéreux et ne crée pas d'emplois. (*Poursuivant en français*)

D'abord, le système est trop cher. Conçu comme un projet pilote, il avait bénéficié au départ d'un budget de 200 millions. Un complément de budget de 200 millions a dû être demandé par la suite pour en arriver à un montant total de quelque 530 millions au 1^{er} août 1999.

Le système ne crée pas beaucoup d'emplois. J'ai demandé les chiffres de l'ONEm et de l'ONSS ainsi qu'une étude spécifique du Dulbea. Il en résulte que ce sont les travaux précis prévus par la loi du 26 mars 1999 qui posent problème. C'est pourquoi j'ai arrêté les inscriptions d'utilisateurs au 1^{er} août 1999. J'attends les chiffres de l'ONSS pour le troisième trimestre et je ne manquerai pas de vous transmettre, dès que je les recevrai, le rapport concernant ce système.

Tous ceux qui se sont inscrits avant le 1^{er} août 1999 verront leurs droits respectés et bénéficieront de l'application de la loi du 26 mars 1999.

En ce qui concerne la lutte contre le travail illégal, une note d'orientation comportant un aspect préventif et un aspect répressif se trouve sur la liste du gouvernement et sera discutée vendredi prochain. Elle sera alors déposée sur le bureau du Parlement.

Nous prévoyons un système s'inspirant de celui des titres-services avec une originalité permettant la mise à disposition des travailleurs.

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : La ministre n'a pas répondu à la question relative à la différence entre la Flandre et la Wallonie. Faut-il en déduire que ce dossier comporte, malgré tout, un enjeu communautaire ?

M. **Paul Timmermans** (Écolo-Agalev) : Vous conjuguez beaucoup de verbes politiques à l'impératif budgétaire. J'espère que vous appliquerez une rigueur comparable lorsqu'il s'agira d'évaluer les effets de la réduction des charges patronales.

Je rappelle également mes soucis concernant les familles modestes souhaitant aménager leurs maisons.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Ce point sera examiné vendredi prochain au Conseil des ministres. La ministre a donc parlé en son nom propre. J'attire l'attention du gouvernement sur le fait que le système repose toujours sur une base légale. Je répète que de telles mesures devraient à l'avenir fait l'objet d'un débat au Parlement.

M. **Guy D'haeseleer** (VL. BLOK) : Je suis d'accord avec Mme Els Van Weert. Ce n'est pas un hasard si la ministre Onkelinx met fin à ce système, qui connaît surtout un certain succès en Flandre.

La défense des intérêts wallons constitue le fil conducteur de la politique menée par la ministre Onkelinx. Le Vlaams Blok continuera à s'opposer à cette politique unilatérale.

Mme **Laurette Onkelinx**, ministre (*en français*) : Je ne m'amuse pas à voir des problèmes communautaires là où il n'y en a pas. Le système des chèques-services a connu un succès plus important dans le Nord du pays suite à une publicité plus importante et non suite à d'autres aspects qui n'amusent que certaines personnes ici.

Le **président** : L'incident est clos.

TRANSPORT FERROVIAIRE GRATUIT POUR LES SERVICES DE POLICE

M. **Willy Cortois** (VLD) : La semaine dernière, je n'ai reçu à ma question relative à la suppression de la gratuité du transport ferroviaire pour les agents des services de police qu'une réponse incomplète. Quelle est la motivation de cette décision ? La contribution du département de l'Intérieur au financement de cette mesure serait-elle insuffisante ? Ou la décision aurait-elle été prise par la SNCB même ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports (*en néerlandais*) : Dans le cadre du contrat de gestion, un accord de coopération a en effet été conclu en 1995 entre la SNCB et les services de police. La SNCB souhaite mettre un terme à cet accord à partir du 1^{er} janvier 2000 en raison, notamment, de la difficulté d'organiser un contrôle efficace.

Une nouvelle procédure sera définie. Les communes devront commander leurs billets auprès de la SNCB, qui leur adressera une facture.

M. **Willy Cortois** (VLD) : La réponse à ma question d'aujourd'hui est également incomplète. À propos de la matière qui nous occupe, un accord a été conclu dans le cadre du contrat de gestion. Si cet accord est dénoncé, nous voulons savoir sur l'insistance de qui et quelles en seront les répercussions financières pour la SNCB, l'Intérieur et les administrations communales.

Mme **Isabelle Durant**, ministre (*en néerlandais*) : Aucune décision définitive n'a encore été prise. Nous voulons évaluer la demande.

Le **président** : L'incident est clos.

AGITATION SOCIALE À LA SNCB

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Les syndicats chrétien et socialiste de la SNCB menacent de déclencher une grève. Les Verts ont toujours défendu le rail et les intérêts des voyageurs comme ceux du personnel. Je ne comprends pas la situation actuelle. Les projets du gouvernement sont favorables au personnel. Que se passe-t-il ? Les syndicats sont-ils mal informés ou refusent-ils d'écouter ? Qu'a dit la ministre aux syndicats ? Qu'a-t-elle l'intention de faire pour éviter des actions de grève ?

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : L'agitation sociale reprend de l'ampleur à la SNCB. Les voyageurs sont invariablement les victimes des grèves sauvages. Les syndicats veulent à présent faire la grève parce que la ministre a l'intention de modifier le contrat de gestion. Quelles mesures la ministre compte-t-elle prendre pour éviter les grèves ? Est-elle disposée à discuter avec les syndicats, reconnus et non reconnus ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports (*en néerlandais*) : Les problèmes sociaux auxquels la SNCB est actuellement confrontée constituent un héritage du passé.

Je suis opposée à toute scission de la SNCB en deux sociétés ainsi qu'à la scission du statut du personnel.

J'entends rédiger des annexes au contrat de gestion en vue de la réalisation de quatre objectifs : une transparence accrue dans l'affectation des moyens, la révision des missions de service public, un plus grand souci du consommateur et, le cas échéant, l'instauration d'un stimulant financier pour pousser la SNCB à faire d'avantage que ce que prévoit sa mission.

Ceci postule une révision de la loi sur les entreprises publiques autonomes.

Au niveau européen, nous ne disposons plus d'une majorité de blocage, à présent que la France a opéré un autre choix. J'entends cependant peser sur le débat et non le subir.

Deux syndicats ne sont pas reconnus. J'ai déjà eu avec les syndicats reconnus, un échange de vues informel à propos des annexes au contrat de gestion. Je souhaite également nouer des contacts avec les syndicats non reconnus.

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Les projets de la ministre serviront les intérêts du personnel et des voyageurs. Si le personnel décidait malgré tout de partir en

grève, j'y verrais une manœuvre politique. En tout état de cause, nous choisirons le camp des voyageurs.

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Je ne suis pas convaincu que la menace d'une grève soit définitivement écartée. N'est-il pas temps que le syndicat libéral et le syndicat indépendant soient également reconnus ? Quand un débat sera-t-il organisé au Parlement sur l'avenir de la SNCB ?

Mme **Isabelle Durant**, ministre (*en néerlandais*) : Une concertation est organisée aujourd'hui avec les deux syndicats non reconnus. J'en attends les résultats.

Le **président** : L'incident est clos.

RAPATRIEMENT PAR DES AVIONS DE LA SABENA

M. **Filip De Man** (VL. BLOK) : Le gouvernement a opté pour une politique reposant sur deux axes : les écologistes obtiendront leur projet de loi de régularisation et les libéraux auront la politique d'expulsions qu'ils appellent de leurs vœux. Mais cette politique d'expulsions tarde à se mettre en place. Quand la ministre commencera-t-elle à l'appliquer ? Avait-elle déjà conclu avec les pilotes un accord préalable aux termes duquel un seul demandeur d'asile pourrait être rapatrié par vol de ligne ? Quand prendra-t-elle son arrêté ministériel ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports (*en néerlandais*) : Je n'ai pas donné à la Sabena d'instructions dans le sens d'un refus des expulsions. En concertation avec mon collègue de l'Intérieur, la gendarmerie et les pilotes, j'ai préparé un arrêté ministériel pour faire en sorte que les expulsions se déroulent dans l'ordre et la transparence. Je ne suis pas responsable de la politique d'expulsions, mais de la sécurité aérienne. À ce titre, je préparerai un arrêté ministériel qui pourra entrer en vigueur dans une semaine, quand j'aurai pris connaissance de tous les avis.

M. **Filip De Man** (VL. BLOK) : Je n'ai pas obtenu de réponse à ma deuxième question. Est-il exact qu'un seul réfugié pourra être rapatrié par vol de ligne ? Si c'est exact, comment fera-t-on pour rapatrier les trois mille illégaux par mois dont parle le VLD ?

Le **président** : L'incident est clos.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE

M. **Charles Michel** (PRL FDF MCC) : En 1991, a été lancée la procédure de restauration des bâtiments de

l'École royale militaire. Les montants élevés de cette rénovation ont été revus en 1997. De 5,783 milliards, on est passé à 5,633 milliards, TVA comprise. On a ainsi réalisé une économie de 150 millions.

Aujourd'hui, il apparaît qu'on ne peut maintenir cette réduction : l'enveloppe budgétaire serait dépassée de 7 à 8 %.

Confirmez-vous ce dépassement ? Quels en sont les motifs ? Confirmez-vous que quelque 500 élèves fréquentent cette école chaque année ?

M. André Flahaut, ministre de la Défense (*en français*) : En effet, au début de la décennie, la décision a été prise de rénover les bâtiments de l'École royale militaire. Les travaux prévus s'étendaient sur une durée de 10 ans. Cette longue durée a entraîné au fil du temps une augmentation de prix, notamment en ce qui concerne l'urbanisme et la sécurité incendie.

Début 1997, la décision a été prise de réduire le coût initial de 150 millions. Certains travaux ont dû être supprimés, mais des demandes extérieures à l'école ont provoqué ces augmentations.

Le coût actuel s'élève donc à 5,633 milliards plus 387 millions, ce qui représente un coût total de 6,020 milliards dont le financement est assuré par des arbitrages internes au sein de l'enveloppe de la Défense nationale.

M. Charles Michel (PRL FDF MCC) : Je remercie le ministre pour la clarté de sa réponse. J'espère qu'à l'avenir, il n'y aura plus de frais non prévus. On savait, dès le départ, que les travaux allaient s'étaler dans une longue période. Par conséquent, on aurait pu être plus prévoyant. Mais, je sais, monsieur le ministre, que ce dossier vous est arrivé en héritage.

Le président : L'incident est clos.

ACCORDS BELGO-MAROCAINS EN MATIÈRE DE DROIT DES FAMILLES

Mme Kathleen van der Hooft (VLD) : L'application des accords belgo-marocains de 1991 relatifs au droit des familles pose de nombreux problèmes. Il n'est pas rare qu'un parent marocain enlève ses enfants. Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre pour mettre un terme à ces situations déplorables ?

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice (*en néerlandais*) : C'est en 1991 que le ministre Wathélet avait conclu avec le Maroc trois conventions que la Belgique n'a cependant pas ratifiées.

Une commission mixte a tenté, mais sans grand succès, de régler certains cas particulièrement pénibles. Le premier ministre et moi-même avons eu un entretien à ce sujet avec le gouvernement marocain. M. Di Rupo a également pris une initiative dans ce cadre.

J'espère que ces dossiers pourront être définitivement débloqués sous peu.

Mme Kathleen van der Hooft (VLD) : Il s'agirait d'un problème d'interprétation à propos de l'un des accords.

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Il s'agit en effet du problème de la répudiation en tant que motif de divorce. Nous ne parvenons pas à trouver un accord à ce sujet. Or, les trois accords forment un tout. Les discussions concernant l'un des accords bloquent également les deux autres.

Le président : L'incident est clos.

DÉMOCRATISATION D'INTERNET

M. Yves Leterme (CVP) : Le ministre des Télécommunications avait promis une adresse e-mail gratuite pour chaque famille. À quel matériel informatique cette adresse e-mail sera-t-elle associée ? Cette mesure coûtera huit milliards. Où en est exactement ce dossier ? Quel crédit a-t-on réservé à cette fin dans le budget des dépenses ? Comment concilier ce projet avec l'augmentation de plus de trente pour cent des tarifs Belgacom pour les connexions internet ?

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Tous les journaux ont déploré l'augmentation de près de 40% des coûts téléphoniques à charge des internautes.

La position de monopole de fait de Belgacom pour les communications locales retient les internautes prisonniers.

Si l'on veut permettre à tout le monde de naviguer, il faut qu'on puisse quitter le quai, ce qui est rendu impossible à certains par le monopole de Belgacom.

On ne peut à la fois encourager le développement des nouvelles technologies de communication et laisser subsister un monopole qui les handicape.

Quelles sont les mesures que compte prendre le ministre en la matière ? J'espère qu'il ne se contentera pas de me répondre que le marché règlera les choses !

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice, au nom de Rik Daems, ministre des Télécommunications et des

Entreprises et Participations publiques (*en néerlandais*) : Le ministre Daems, qui est actuellement à l'étranger, m'a demandé de vous faire part de la réponse que voici.

La percée du courrier électronique me tient beaucoup à coeur. L'offre d'une connexion gratuite à Internet constitue le moyen adéquat pour assurer le maintien de cette percée. Toutefois, je n'ai pas encore obtenu des pouvoirs publics les concessions requises pour généraliser le courrier électronique. Les initiatives privées ont néanmoins déjà été prises.

Belgacom est une entreprise publique autonome qui, à ce titre, fixe elle-même ses tarifs. Toutefois, je déplore qu'elle ait décidé d'augmenter les tarifs du surf sur Internet. J'espère pouvoir annuler cette décision par le biais d'une concertation avec l'IBPT. (*Poursuivant en français*)

La percée de l'utilisation de l'e-mail est une priorité pour M. Daems. Son rôle vis-à-vis de Belgacom – entreprise publique autonome – est de veiller au respect du contrat de gestion, ce qui a été assuré.

Après le 5 juillet, j'ai – dit M. Daems – rencontré toutes les parties possibles sans résultat, étant donné que Belgacom a maintenu sa position sur la baisse provisoire du tarif.

De nouvelles initiatives de ma part devraient donner des résultats le plus vite possible.

J'ai chargé l'IBPT de réunir les providers et toutes les parties concernées pour examiner la possibilité d'établir les coûts les plus avantageux pour les utilisateurs finaux, dont j'ai par ailleurs également rencontré des représentants. Des propositions venant des utilisateurs nous ont été transmises via le

site interactif Telcobel.

Je réitère ma conviction que l'internet ne pourra se développer en Belgique que lorsqu'une série de conditions connexes, dont les coûts téléphoniques, seront remplies.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Il est clair que la dualisation de la société d'information doit surtout être combattue sur le plan du matériel informatique. Une fois de plus, l'apparence est trompeuse : tout le monde avait mal interprété l'annonce relative à l'adresse e-mail gratuite.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Faire référence à Belgacom comme une entreprise publique autonome aboutit à fausser le débat. Il faut parler carrément de monopole et, dès lors, le régulateur doit jouer son rôle.

Le **président** : L'incident est clos.

RÈGLES EUROPÉENNES CONCERNANT LES BRASSEURS

M. **Georges Lenssen** (VLD) : Une nouvelle réglementation européenne, qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2000, tend à modifier les contrats d'exclusivité entre brasseurs et établissements du secteur horeca. En Belgique, cette nouvelle réglementation risque fort, dans 70% des cas, de nuire gravement à la compétitivité des exploitants. Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre pour éviter une telle situation ? Est-il encore possible d'adapter ce règlement européen ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : À l'heure actuelle, certains exploitants de débits de boissons sont liés par contrat à une brasserie. Ils bénéficient en contrepartie d'un certain nombre d'avantages.

Les nouvelles dispositions européennes touchent à l'indépendance des exploitants. J'ai demandé un avis à ce sujet au service et au Conseil de la concurrence. Dès que j'aurai reçu cet avis, je vous en communiquerai le contenu.

M. **Georges Lenssen** (VLD) : Le nombre de faillites est en forte augmentation dans ce secteur. Il faut se préoccuper de ce problème.

Le **président** : L'incident est clos.

GESTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

M. **Daan Schalck** (SP) : La libéralisation du marché de l'électricité entraîne d'importants transferts au sein de l'Europe. Les gestionnaires du réseau en ont-ils été avertis ? Risquons-nous des incidents telles des pannes majeures ? Comment les prévenir ?

M. **Olivier Deleuze**, secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports (*en néerlandais*) : L'augmentation des quantités d'électricité transportées est à l'origine de problèmes. L'électricité choisit la voie de la moindre résistance physique et ne connaît pas de contrats. Le réseau est saturé d'électricité d'origine inconnue. La libéralisation du marché de l'électricité ne fera qu'accentuer le problème. La Belgique devra insister pour que les gestionnaires des réseaux se concentrent au niveau européen. Des mesures s'imposent pour éviter une saturation complète, mais il serait mieux encore de prévenir les problèmes.

M. **Daan Schalk** (SP) : Je me réjouis d'entendre dire qu'on s'efforce de prévenir des pannes majeures par l'organisation d'une concertation européenne. Notre pre-

mière préoccupation doit être de garantir la fourniture d'électricité au consommateur belge.

Le **président** : L'incident est clos.

INTERPELLATIONS

CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE DIOXINE

Le **président** : L'ordre du jour appelle les interpellations de :

– M. Paul Tant au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises agricoles et non agricoles à la suite de la crise de la dioxine" (n° 112) ;

– Mme Frieda Brepoels au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises à la suite de la crise de la dioxine" (n° 114) ;

– M. Luc Paque au premier ministre sur "les indemnisations des entreprises à la suite de la crise de la dioxine" (n° 124) ;

– M. Koen Bultinck au premier ministre sur "les indemnisations dans le cadre de la crise de la dioxine" (n° 126).

M. **Paul Tant** (CVP) : Je me félicite que le premier ministre souhaite lui-même faire la clarté sur la question des indemnités dues après la crise de la dioxine. Nombre d'exploitations agricoles et d'autres entreprises se trouvent en situation de grande détresse. Beaucoup sont en faillite, virtuellement ou réellement. Cette crise a infligé une grande souffrance à la population.

Le gouvernement ne peut y être indifférent dès lors qu'il en est partiellement responsable. Certains services publics n'ont pas réagi assez promptement ni assez efficacement. Il y a eu rétention d'information et certains ministres ont semé la confusion. Des problèmes de communication persistent depuis plusieurs mois.

La commission d'enquête examinera toutes ces questions en détail. Entre-temps, le ministre Gabriëls a promis une indemnisation totale. Si cet engagement a finalement été pris, il n'a toutefois pas été suffisamment tenu et l'a été trop tardivement.

Cette situation résulte de la complexité de la situation, mais aussi des cafouillages incessants de vos ministres. Jeudi passé, le ministre de l'Agriculture n'a pas été en mesure de préciser l'ampleur des dommages ni le montant des crédits budgétaires disponibles.

Les effets économiques de la crise de la dioxine sont énormes. Selon le rapport Chaffart, les dommages

directs subis par les exploitations sont estimés à soixante milliards de francs. Si l'on en croit le SERV (Conseil économique et social flamand), plus de 100.000 travailleurs et 65.000 exploitations indépendantes ont été potentiellement touchées par la crise de la dioxine en Belgique.

L'État prend en charge les frais de transport, de stockage et de destruction d'animaux et de produits dont l'origine est établie. À combien se monte la facture ? Quels montants ont déjà été versés ?

Combien d'entreprises ont-elles reçu des avances sans intérêts pour les pertes directes de revenus subies dans le cadre de la crise de la dioxine ? À concurrence de quel montant des dossiers ont-ils été introduits ? Quel montant a effectivement été payé ?

Les institutions de crédit octroient des crédits de soudure à des entreprises intrinsèquement saines qui connaissent des problèmes de liquidités à la suite de la crise de la dioxine. Les conditions de l'octroi de ces crédits sont réglées par un protocole du 25 août 1999. Ces crédits sont couverts pour moitié par une garantie d'État.

L'avant-projet de loi sur la dioxine tend à conférer à ce protocole une base légale. Des crédits sont-ils dès à présent octroyés ? Quelle est actuellement la base juridique de la garantie d'État ? L'État prend en charge certaines analyses, essentiellement des tests PCB. Quel est le coût de cette intervention ? Quels montants ont déjà été payés ?

Le projet de loi relatif aux mesures d'appui en faveur des entreprises agricoles frappées par la crise de la dioxine propose une réglementation d'indemnisation auxquelles peuvent prétendre toutes les entreprises indépendantes. La distinction entre entreprises indépendantes et entreprises liées par des contrats organisant les prix et les débouchés est-elle défendable sur le plan juridique ?

La promesse d'une indemnisation intégrale est-elle encore à l'ordre du jour ?

Le rapport Chaffart évalue les dommages dans les exploitations non-agricoles à 30 milliards de francs, dont la moitié pour les abattoirs et les chevillards. Il y a eu à ce niveau la promesse d'une prise en charge par l'État de toute une série de coûts : transport, stockage, destruction, analyses, indemnisation à concurrence de 80% du prix de revient des produits détruits.

La définition européenne de la notion d'entreprise agricole diffère de la définition belge.

Un montant de 9 milliards de francs a été prévu pour le rachat des stocks en Belgique. Le système de rachat est

soumis à un certain nombre de conditions concernant la date d'introduction, le régime forfaitaire et l'abandon de recours vis-à-vis de l'État. Qu'en est-il concrètement de ce dossier ? Sur quels prix se fonde-t-on dans le cadre du système forfaitaire ? L'abandon du droit de recours ne constitue-t-il pas un frein ? La date de clôture sera-t-elle reportée ? Quelles initiatives le gouvernement a-t-il l'intention de prendre en faveur des petits commerçants et des bouchers ? Qu'en est-il du régime d'indemnisation pour les stocks bloqués à l'étranger ? Ceci est important pour le déblocage de nos exportations.

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements du gouvernement.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Au cours des derniers mois, le gouvernement a pris de nombreux engagements au sujet de l'indemnisation des pertes subies dans le cadre de la crise de la dioxine. Ces mesures sont toujours dénuées de fondement. Pourquoi ? Entre-temps, les délais fixés pour le dépôt des dossiers d'indemnisation sont dépassés ou en passe de l'être et les exploitations agricoles restent dans l'incertitude la plus totale.

Le 22 octobre, le gouvernement et les banques auraient conclu un protocole prévoyant des taux d'intérêts avantageux pour les crédits provisoires. Ce protocole est-il juridiquement étayé ?

L'Europe persiste-t-elle à considérer l'octroi d'un taux d'intérêt avantageux comme une aide de l'État ? Des demandes ont-elles déjà été introduites, même en l'absence de fondement juridique ?

L'indemnisation couvrira-t-elle tous les dommages ? En d'autres termes, comment va-t-on concrétiser les engagements pris par le ministre Gabriëls ?

Quelle sera la contribution de l'État au fonds de la dioxine ? À combien s'élèvera la contribution européenne ?

Les entreprises seront désormais contrôlées par sondages. Sera-ce suffisant pour l'Europe ?

Pour nous, le premier ministre est le guichet unique. Nous attendons de lui qu'il nous fournisse des informations claires de nature à rassurer toutes les personnes lésées. (*Applaudissements*)

M. Luc Paque (PSC) : Il y a cinq mois éclatait au grand jour la crise de la dioxine. Depuis, le monde agricole et le secteur agro-alimentaire traversent une des périodes les plus noires de leur histoire.

Aujourd'hui, la question de l'indemnisation reste, plus que jamais, d'une brûlante actualité.

Bien que victimes, les agriculteurs sont jusqu'à présent quasi les seuls, avec le secteur agro-alimentaire, à supporter des conséquences financières graves.

Le 16 août dernier, le gouvernement adoptait un arrêté ministériel organisant l'octroi d'une indemnité pour certaines denrées alimentaires d'origine animale provenant de bovins, de porcs et de volailles. L'heure en est presque au bilan puisque les demandes doivent être envoyées pour le 31 octobre 1999.

Combien de demandes ont-elles été introduites auprès du guichet unique ?

À combien peut-on estimer le montant total des indemnisations qui seront octroyées ?

Quand les secteurs concernés seront-ils effectivement indemnisés ?

Il y a quelques jours, le gouvernement adoptait l'avant-projet de "loi dioxine". Celui-ci donne une base légale au protocole conclu le 25 août dernier avec les banques et l'État fédéral, visant à octroyer des crédits de soudure à des conditions favorables.

L'accord dégagé permet de faire face temporairement à un déséquilibre financier dans la structure de l'entreprise et de reconstituer un fonds de roulement qui serait déficient. Mais, quoi qu'il en soit, il faudra tôt ou tard rembourser.

Les banques se sont, jusqu'à présent, montrées assez souples à l'égard du report des échéances autorisées aux emprunteurs du mois de septembre. Ces conditions seront-elles reportées pour décembre ? Rien n'est moins sûr.

Un autre principe de la "loi dioxine" est l'octroi d'une indemnisation forfaitaire aux seules entreprises indépendantes, ce qui revient à exclure les entreprises intégrées, qui représentent cependant 70 % des entreprises dans le secteur des porcs et 90 % dans celui des volailles.

Toutefois, tous les agriculteurs ne sont pas complètement intégrés. Il existe de nombreuses situations forts différentes, avec des degrés d'intégration fort variables.

Quelles seront les modalités pratiques d'application de cette future loi ?

Comment le gouvernement envisage-t-il la procédure ?

Quand les entreprises pourront-elles être réellement indemnisées ?

Les entreprises intégrées seront-elles complètement exclues du système d'indemnisation ?

Cette indemnisation concernera-t-elle tant les entreprises directement liées à la création de produits contaminés que celles qui ont été indirectement touchées par la crise ?

Les crédits de soudure et les indemnisations iront-ils de pair ou un système exclura-t-il l'autre ?

En ce qui concerne le fonds d'indemnisation, et plus spécifiquement son financement, tout est de l'ordre de la possibilité de cotisation.

Quelle est la réaction des agriculteurs à votre idée de les faire contribuer obligatoirement au fonds, alors qu'ils sont les victimes de cette crise et qu'ils cotisent déjà, par ailleurs, au fonds de la santé et de la production animale et à son équivalent sur le plan végétal ?

Quels seraient la nature, le montant et le délai de l'éventuel approvisionnement du fonds par le biais d'aides européennes ? Où en sont les négociations entre le commissaire du gouvernement et la commission européenne ? (*Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP*)

Le président : Je félicite M. Paque pour son "*maiden speech*" (*Applaudissements sur tous les bancs*).

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok défend les exploitations familiales flamandes qui sont aujourd'hui au bord du désespoir : elles veulent savoir à quoi s'en tenir.

Le montant des indemnités dues pour la destruction des bêtes contaminées n'a toujours pas été fixé. Il est grand temps de le faire. Le Vlaams Blok exige que les exploitations touchées soient complètement indemnisées.

Les conditions des crédits de soudure sont très strictes. Financièrement, on a placé la barre trop haut. Conséquence : ceux qui connaissent vraiment de grosses difficultés risquent la faillite.

Qu'en est-il du fonds dioxine ? On demande à présent aux agriculteurs de payer une cotisation de solidarité substantielle. C'est inadmissible. Sans compter que cette cotisation à charge des éleveurs de bétail ne manquera sans doute pas d'être répercutée sur les agriculteurs.

Le commissaire Willockx a déjà laissé entendre que les agriculteurs n'obtiendront leurs premières indemnités qu'en février 2000. C'est une grosse déception après ce qu'ont cru bon de prétendre certains ministres. Le premier ministre pourrait-il enfin accorder les violons au sein de son gouvernement et nous fournir une réponse

de nature à inspirer confiance aux agriculteurs comme aux exploitants ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en français*) : Je m'étonne que ces interpellations soient tenues à l'heure qu'il est, car elles portent essentiellement sur le contenu du projet de loi "dioxine" que la Chambre est appelée à examiner sous peu. L'accord des Régions est attendu pour demain et nous disposons déjà des avis du Conseil d'État. J'ai d'ailleurs proposé à la Chambre d'examiner la proposition en commission la semaine prochaine.

Le président : Dans ce cas, le texte du projet doit être déposé à la Chambre demain au plus tard. La commission se réunira mercredi et jeudi prochains.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Si les gouvernements régionaux donnent le feu vert, je puis vous procurer le texte demain matin. Je suis en effet tenu au respect de cette exigence formelle.

J'exprimerai aussi une deuxième réserve à propos de cette série d'interpellations. L'aide aux entreprises non agricoles (les crédits de soudure, etc.) relève des gouvernements et parlements régionaux.

Par ailleurs, je tiens à souligner que, par son intervention résolue dans la crise de la dioxine, ce gouvernement a pu modifier radicalement les données du problème. À partir du mois d'août, toutes les entreprises devaient pouvoir être déclarées saines sur la base d'une série d'analyses. Nous avons ainsi pu éviter un embargo européen total. Nous pouvons nous féliciter d'avoir pu renverser la vapeur. Toutefois, nous ne pourrions renoncer au principe d'un contrôle rigoureux une fois la crise terminée.

Les interpellateurs demandent si des versements ont déjà été effectués. J'ai indiqué dès la troisième semaine d'août, après le briefing hebdomadaire à l'intention de la presse, quel était l'état d'avancement du dossier. Le gouvernement distingue quatre types de versements. Il y a premièrement les avances sans intérêts prévues par la voie d'arrêtés ministériels et destinées aux entreprises qui ont subi une contamination manifeste. Deuxièmement, il y a les dédommagements pour les stocks bloqués en Belgique ou à l'étranger. En troisième lieu viennent les crédits de soudure convenus dans le cadre d'un protocole conclu avec les banques, qui font l'objet à concurrence de 50% d'une garantie de l'État. Quatrièmement, nous procédons aussi à des versements qui s'inscriront dans le cadre de la future loi sur la dioxine.

Au guichet unique, 4.600 dossiers d'indemnisation ont été introduits. Cette liste n'est pas close. Sur la base des mesures applicables aux exploitations contaminées

qui viennent d'être énumérées, des indemnisations ont déjà été consenties pour un montant total de 1,789 milliard, dont 1,504 milliard a déjà été effectivement alloué. Dans le secteur des volailles, 209 dossiers indemnisés ont été comptabilisés, contre un petit millier dans le secteur porcin et quelques dizaines dans les secteurs bovin et des oeufs.

À l'heure qu'il est, les banques ont approuvé 37 dossiers sur les centaines de demandes de crédits de soudure qui ont été introduites. La Commission européenne a soumis les dossiers à un examen minutieux, la garantie de l'État de 50 % pouvant être assimilée à un subside.

La Commission européenne a octroyé l'équivalent d'un subside de 6,35 % de l'emprunt souscrit. Le gouvernement belge continuera de négocier ces modalités. Il a agi avec une très grande célérité. Les institutions européennes ont accepté ces mesures sans la moindre difficulté, notamment grâce à l'action du commissaire du gouvernement, M. Willockx. Nos parlementaires européens aussi ont contribué à résoudre ce problème. À la suite de cet effort collectif, le Parlement européen vient d'adopter l'amendement "dioxine", ce qui signifie que 50 millions d'écus seront dégagés pour mener des actions dans le cadre d'un système de contrôle intégré dans le secteur alimentaire.

M. Paul Tant (CVP) : Le droit d'interpeller est sacré. Nous y avons recouru aujourd'hui car le dépôt du projet de loi sur la dioxine se fait attendre depuis bien trop longtemps. Nous avons également voulu aborder le problème des entreprises non agricoles afin de donner un coup d'accélérateur à la concertation avec les Régions sur le sujet.

De graves erreurs ont été commises en pleine crise de la dioxine sur les plans de la tactique et de la communication. Ces erreurs ont été très dommageables.

Qui sera notre interlocuteur lors du débat sur le projet de loi relatif à la dioxine ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : Il s'agira du ministre Gabriëls.

M. Paul Tant (CVP) : Nous nous en félicitons. Le commissaire Willockx est bien entendu le bienvenu, mais il ne peut, à notre estime, s'exprimer au nom du gouvernement.

Il convient très certainement de saluer le progrès enregistré dans le dossier de la dioxine. Mais il ne faut pas oublier que ce gouvernement a abondamment cafouillé au cours des mois d'été.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Les interpellations qui ont été développées aujourd'hui sont la conséquence du dépôt tardif du projet de loi sur la dioxine. Le premier ministre a déjà annoncé à plusieurs reprises le dépôt du projet au Parlement.

En ce qui concerne les indemnisations, le gouvernement distingue quatre types de mesures. Les crédits provisoires ne relèvent-ils pas de la loi sur la dioxine proprement dite ? Qu'en serait-il si le projet de loi n'est pas adopté ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : Les banques tablent sur l'adoption du projet. Dans le cas contraire, il ne sera pas question d'une garantie de l'État.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Pourquoi le protocole n'a-t-il pas été coulé plus tôt dans une loi ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : Nous avons opté pour un règlement global.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Le montant de 1,5 milliards d'indemnités peut paraître élevé mais il comprend également les coûts auxquels le gouvernement a été confronté en raison de la crise.

À l'instar du premier ministre, je me réjouis des résultats que l'attitude unanime au sein du Parlement européen a permis d'obtenir.

M. Luc Paque (PSC) : Monsieur le premier ministre, vous vous étonniez tout à l'heure que nous vous interpellions à propos de la "loi dioxine". Vous me permettrez de vous dire que je m'étonne de votre étonnement. Ceci dit, je me réjouis du fait que nous pourrions en discuter la semaine prochaine en commission. Entre-temps, vous n'avez pas répondu à certaines de mes questions.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en français) : En vingt minutes, il est impossible de répondre à toutes les questions. Mais interrogez donc le ministre de l'Agriculture. Il sera ravi de vous répondre. Je le sais : il me l'a dit ... (*Sourires*)

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Mon parti se réjouit du dépôt à la Chambre du projet de loi sur la dioxine qui va enfin nous permettre de nous faire une idée du montant des indemnités. Le Vlaams Blok continue de plaider en faveur d'une indemnisation intégrale.

Est-il possible que, dans certains cas, la formule des crédits provisoires se révèle parfois plus onéreuse pour les agriculteurs que les conditions qui leurs sont offertes

par leur agence de banque ? (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. **Stef Goris** (VLD) : Sur le plan technique, la crise de la dioxine est maîtrisée, l'Europe a fait des concessions, les exportations ont repris, tout cela grâce à l'engagement de MM. Willockx et Gabriëls. Entre-temps, de nombreuses entreprises continuent de payer très cher les conséquences sociales de la crise. Nous nous réjouissons dès lors d'apprendre que la loi sur la dioxine sera examinée en commission dès la semaine prochaine. Avec la collaboration constructive de la majorité et de l'opposition, et un peu de souplesse de la part du Sénat, cette loi vitale pour le secteur pourra être adoptée rapidement. (*Applaudissements*)

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je voudrais marquer mon étonnement par rapport à l'introduction de cette interpellation alors que nous devons examiner le projet de loi en commission la semaine prochaine.

La crise de la dioxine a été réglée avec efficacité. Tout ce qui pouvait être fait l'a été.

Les crédits destinés aux entreprises touchées par la contamination sont opérationnels, selon les conditions précisées qui correspondent aux besoins des intéressés.

Les mesures prises par rapport aux saisies de biens sur les marchés belge et étranger sont également opérationnelles.

Nous nous réjouissons que le gouvernement présente, en outre, un projet de loi sur les indemnisations des secteurs touchés, en veillant à offrir à tous des conditions d'indemnisation équitables.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Cette interpellation, qui trouve sa raison d'être dans le contrôle de l'exécutif par le pouvoir législatif, est arrivée au moment où le gouvernement annonçait le dépôt d'un projet de loi destiné à régler la question.

Tout ce qui préoccupait les interpellants pourra donc être traité dans le cadre du travail législatif en commission, dont le calendrier vient d'être fixé.

Le **président** : J'ai reçu trois motions.

Une première motion de recommandation, signée par MM. Luc Paque (PSC) et Paul Tant (CVP), est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu les interpellations de Mme Frieda Brepoels et de MM. Paul Tant, Luc Paque et Bultinck,

et la réponse du premier ministre,

invite le gouvernement :

– à reconnaître et à procéder au versement, dans les plus brefs délais, de toutes les indemnités aux entreprises et exploitations touchées par la crise de la dioxine ;

– à procéder à toutes démarches utiles auprès de la Commission européenne en vue d'une contribution de celle-ci aux systèmes d'aide mis en place en Belgique."

Une deuxième motion de recommandation, signée par MM. Francis Van den Eynde (VL. BLOK), Koen Bultinck (VL. BLOK), Luc Sevenhans (VL. BLOK) et Jaak Van den Broeck (VL. BLOK), est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu les interpellations de M. Paul Tant, Mme Frieda Brepoels, MM. Luc Paque et Koen Bultinck

et la réponse du premier ministre,

invite le gouvernement à faire au plus tôt toute la clarté en ce qui concerne l'aide promise et les mesures destinées aux exploitations agricoles touchées par la crise de la dioxine, et à veiller à ce que les dommages soient indemnisés à 100 %."

Une motion pure et simple a été signée par MM. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC), Dirk Van der Maelen (SP), Claude Eerdekens (PS), Hugo Coveliers (VLD) et Peter Vanhoutte (Agalev-Écolo).

Ces motions seront ultérieurement mises aux voix en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Le **président** : Le groupe VLD m'a fait parvenir la candidature de M. Hugo Coveliers comme membre suppléant.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidature, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6 du Règlement, et je proclame M. Hugo Coveliers élu en qualité de membre suppléant de l'Assemblée parlementaire.

taire de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Le **président** : Le groupe PRL FDF MCC m'a fait parvenir la candidature de Mme Pierrette Cahay-André en remplacement de M. Georges Clerfayt comme membre suppléant.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidature, il n'y a pas lieu à scrutin, conformément à l'article 11, 6, du Règlement, et je proclame Mme Pierrette Cahay-André élue en qualité de membre suppléant du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

PRISE EN CONSIDÉRATION

Le **président** : La liste de propositions qui doivent être prises en considération a été distribuée aux membres.

Une objection avait été formulée au cours de la séance plénière du 21 octobre 1999 à l'encontre de la prise en considération de la proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Geert Bourgeois, Mme Frieda Brepoels, M. Danny Pieters, Mme Annemie Van de Casteele, M. Karel Van Hoorebeke, Mme Els Van Weert et M. Ferdy Willems) complétant le Code d'instruction criminelle, n° 180/1. Un vote avait été demandé.

M. **Claude Eerdeken** (PS) : Nous sommes opposés à la prise en considération d'une proposition de loi qui implique l'amnistie ; la proposition n° 180/1 s'inscrit dans une perspective que nous ne pouvons admettre. C'est pourquoi nous demandons à son sujet un vote nominatif. Selon nous, ceux qui ont trahi le pays et ceux qui ont collaboré avec l'occupant nazi n'ont pas à bénéficier de mesure de clémence.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : À propos de cet incident, je vais citer la presse francophone : "la haine a un visage, c'est un visage odieux". Tel est aujourd'hui le visage du PS, un visage affreux, tout empreint de haine. Les socialistes wallons contestent une fois de plus à ce Parlement le droit de débattre d'un sujet fondamental.

Cette proposition émane en outre de la VU-ID, un parti qui participe au gouvernement flamand. Si la VU se voit refuser le droit de défendre sa proposition, elle devrait immédiatement claquer la porte de ce gouvernement flamand.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : C'est une mesure exceptionnelle de ne pas prendre en considération une proposition de loi, mais elle s'impose dans le cas qui nous occupe. L'histoire est la mémoire de l'humanité.

Des situations individuelles peuvent certes être prises en compte, mais rien de général. Nous souhaitons un vote nominatif et nous voterons contre la prise en considération de la proposition 180/1.

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : La position du VLD est connue. Je vous renvoie aux arguments avancés par mon prédécesseur, M. Patrick Dewael, le 21 décembre 1996. Dans une démocratie parlementaire, on doit pouvoir débattre de tout. Nous ne nous prononçons pas sur le fond du dossier, mais seulement sur la prise en considération, que nous soutiendrons.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : S'opposer à une prise en considération est un signe d'intolérance. Nous regrettons qu'il ne soit pas possible de débattre de propositions dont le but n'est pas le pardon, mais seulement la réconciliation.

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Mon groupe refusera la prise en considération.

Le fait même d'accepter de discuter d'une telle proposition et de devoir envisager de la voter entacherait le Parlement.

La discussion de cette proposition consisterait à discuter de l'effacement de la mémoire collective, alors que nous revendiquons la fidélité à cette mémoire ! (*Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC, du PS, du SP, d'Écolo-Agalev et du PSC*)

M. **Fred Erdman** (SP) : La tradition veut que la prise en considération soit accordée systématiquement. Je tiens à souligner qu'un grand nombre de personnes subissent aujourd'hui encore les conséquences d'actes d'intolérance commis par le passé. Nous admettons depuis des années qu'on examine les dossiers individuellement. Personnellement, je ne puis accepter un règlement collectif, même si d'autres membres de mon parti peuvent ne pas partager ce point de vue. Chaque membre du SP votera dès lors en son âme et conscience. (*Applaudissements sur les bancs du SP*)

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Il m'étonne que ce débat suscite à chaque fois une telle émotion. Je suis le principal auteur de cette proposition, justement parce que je suis né quelques décennies après les faits. Les développements sont très nuancés. Cette approche est fondée sur des articles du professeur Huysse, de l'université de Louvain.

Nous ne cherchons pas à justifier quoi que ce soit. Sous l'angle du contenu, il ne s'agit pas d'une mesure d'amnistie mais d'une forme de réhabilitation collective qui annule pour l'avenir les conséquences de faits passés. La Cour d'arbitrage a annulé le décret Suykerbuyk-Van Vaerenbergh. Le débat doit dès lors être menée au Parlement fédéral. Mon passé personnel me permet de comprendre le point de vue de Monsieur Erdman. Pour d'aucuns, la publication d'une lettre ouverte par un groupe d'intellectuels a ouvert pour certains résistants une brèche. Le président du SP, Patrick Janssens, décèle également une ouverture qui devrait permettre une discussion intellectuelle.

Je voudrais également répondre aux Francophones. La rancœur flamande s'explique en grande partie par la manière dont la Belgique assume, ou plutôt n'assume pas son passé de guerre. Pour évacuer cette rancœur et favoriser la pacification communautaire, il faut à tout le moins accepter de parler d'un sujet qui préoccupe un tel nombre de personnes. Car enfin, une telle discussion n'est tout de même pas de nature à menacer le pays. Que le bon sens l'emporte donc enfin !

VOTE NOMINATIF

– La prise en considération de la proposition de loi (de MM. Alfons Borginon et Geert Bourgeois, Mme Frieda Brepoels, M. Danny Pieters, Mme Annemie Van de Casteele, M. Karel Van Hoorebeke, Mme Els Van Weert et M. Freddy Willems) complétant le Code d'instruction criminelle (n° 180/1) est rejetée par 65 voix contre 63 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

(Applaudissements sur les bancs du PS, du SP, du PRL FDF MCC, du PSC, et d'Écolo-Agalev)

DEMANDE D'URGENCE

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Je demande votre attention pour la proposition de résolution n° 189/1. Le défenseur des droits de l'homme américain Mumia Abu-Jamal risque d'être exécuté le 2 décembre 1999. Tous les partis démocratiques ont signé cette proposition. Je demande l'urgence.

Le **président** : Y a-t-il un accord sur ce point ? *(Assentiment)*

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : Je demande l'urgence pour ma proposition de résolution n° 184/1, relative à la résolution NAC introduite auprès des Nations unies. Cette résolution sera discutée fin novembre aux

Nations unies. Toute perte de temps doit donc être évitée.

Le **président** : S'il n'y a pas d'objections, l'urgence est acceptée.

En l'absence d'objections, je considère que les autres propositions sont prises en considération. Elles seront renvoyées aux commissions compétentes conformément au Règlement. La liste des prises en considération figurera en annexe au *Compte rendu analytique*. *(Assentiment)*

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Yves Leterme sur "la levée du secret bancaire et l'établissement d'un cadastre de la fortune" (n° 80).

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 19 octobre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/9) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Yves Leterme et Dirk Pieters ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Fientje Moerman et MM. Eric van Weddingen, François Dufour, Jean-Pierre Viseur, Aimé Desimpel et Jef Tavernier.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Le 3 octobre, le ministre Demotte s'est déclaré favorable à l'établissement d'un cadastre de la fortune. Un tel cadastre ne peut avoir qu'un seul objectif : l'instauration d'une taxe sur le patrimoine. Lorsqu'un ministre formule un point de vue, il s'exprime au nom du gouvernement. Trois éléments confirment cette réalité : le ministre Demotte n'a pas été rappelé à l'ordre ; il a répété exactement ses déclarations du 3 octobre en commission du Budget et des Finances et l'ensemble des partis de la majorité ont signé une motion pure et simple.

Nous ne nous faisons aucune illusion à propos du vote qu'exprimera la majorité qui étouffera les divisions internes du gouvernement et empêchera le citoyen de voir clair dans ce dossier.

Mme **Fientje Moerman** (VLD) : Le ministre a dit que la matière que nous évoquons ici ne ressortit pas à sa

compétence. Par ailleurs, l'accord de gouvernement ne dit mot à ce propos. Aussi longtemps que subsistera le système stérile des motions, nous soutiendrons la motion pure et simple lorsque le gouvernement nous offre une réponse satisfaisante.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Nous avons écouté attentivement l'interpellation, la question et la réponse du ministre, que nous avons trouvée excellente.

C'est donc sans aucun problème que j'ai signé la motion pure et simple.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je ne puis que déplorer que le gouvernement soit absent lors de la séance de cet après-midi. Le gouvernement compte suffisamment de membres pour qu'au moins un ministre assiste aux votes.

Le président : La situation est particulière. Le premier ministre a été présent à son banc durant toute la séance, alors qu'il était attendu au Sénat.

J'avais demandé s'il y avait des objections à ce qu'il s'en aille maintenant. Il n'y en a aucune.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Mon groupe n'a pas été contacté ; il y a suffisamment de ministres dans ce gouvernement pour qu'un de ses membres soit présent lors des votes, comme requis.

Le président : Je vous donne raison !

M. Hugo Coveliers (VLD) : J'ai demandé à MM. Van Peel et Van den Eynde si le gouvernement pouvait s'absenter, compte tenu de la cérémonie qui se déroule actuellement au Sénat.

M. Marc Van Peel (CVP) : C'est exact, mais je ne puis toutefois pas m'exprimer au nom des autres groupes.

M. Claude Eerdekens (PS) : On ne doit pas être trop formaliste. (*Colloques*)

Cela dit, je propose que le président pose la question lors de la prochaine conférence des présidents, où une procédure pourrait être définie pour assurer la présence du gouvernement en séance plénière. Il était logique aujourd'hui de permettre au premier ministre d'assumer ses obligations au Sénat.

Le président : La semaine dernière, j'avais accédé à une demande du Vlaams Blok en ce sens. Aujourd'hui, j'avertis clairement le gouvernement que je ne tolérerai

plus de votes sans la présence de ministres en séance. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je ne demande que la présence d'un ministre, et non du premier ministre.

Peut-être pourrions-nous trouver une solution de compromis car M. Picqué, qui fait à moitié partie du gouvernement, est présent ! (*Hilarité*)

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : En commission, le ministre Demotte a confirmé qu'il n'avait exprimé qu'un avis personnel sur la question.

L'accord de gouvernement ne prévoit ni cadastre de la fortune, ni impôt sur la fortune.

Au cours d'un débat télévisé, le ministre Reynders a été très clair à ce sujet. Je suis rassuré. C'est pourquoi je suis le premier signataire de l'ordre du jour pur et simple car je fais confiance au gouvernement.

M. Marc Van Peel (CVP) : Dès lors que M. Demotte dit blanc et que M. Reynders dit noir, le Parlement a le droit de savoir qui s'exprime au nom du gouvernement.

Tant que subsisteront de telles contradictions, le Parlement – et d'ailleurs l'ensemble de la population – ne pourra pas prendre ce gouvernement au sérieux.

– La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 42 et 11 abstentions.

(*Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Cette interpellation touchait un sujet intéressant l'ensemble du gouvernement et attendait autre chose que la réponse d'un seul ministre, laquelle démontre le nombre de factions différentes existant au sein de ce gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition – Colloques sur les bancs de la majorité*)

Le président : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Koen Bultinck sur "la présence, dans la nourriture pour le bétail, de boues d'épuration provenant d'abattoirs" (n° 51) ;

– Mme Frieda Brepoels sur "l'utilisation illégale de boues d'épuration dans la fabrication d'aliments pour bétail par RENDAC et d'autres sociétés" (n° 55) ;

– M. Hubert Brouns sur "la transformation de déchets d'abattoirs et de boues d'épuration en aliments pour le bétail" (n° 98).

(développées en réunion publique des commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 20 octobre 1999).

Trois motions ont été déposées (n° 25/16) :

– une première motion de recommandation a été déposée par Mme Frieda Brepoels, M. Hubert Brouns et Mme Annemie Van de Casteele ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Koen Bultinck ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Henk Verlinde, Stef Goris, Robert Denis et Claude Eerdeken et Mmes Michèle Gilkinet et Leen Laenens.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 51 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Gerolf Annemans sur "l'administrateur général de 'La Poste'" (n° 81).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 20 octobre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/12) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Gerolf Annemans ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Mirella Minne et MM. Jean Depreter, Jacques Chabot, Daan Schalck, Lode Vanoost, Bart Somers et Michel Wauthier.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 41 et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Filip De Man sur "la mise en oeuvre inefficace de la politique d'éloignement et la manière concrète dont sera appliquée la politique de régularisation" (n° 83) ;

– M. Richard Fournaux sur "la politique du droit d'asile" (n° 90).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 20 octobre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/11) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Pieter De Crem, Richard Fournaux et Jean-Pierre Detremmerie ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Denis D'hondt, Charles Janssens, François-Xavier de Donnéa, Tony Smets, Willy Cortois et Jan Peeters.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Richard Fournaux** (PSC) : Je suis content que le gouvernement soit à nouveau des nôtres ! Nous voulons insister, de la part des parlementaires mais aussi des élus communaux, sur la nécessité de rénover l'Office des étrangers afin de faciliter les relations avec les officiers de l'état civil.

Il est anormal qu'une administration communale ne puisse joindre ni par téléphone ni par fax un quelconque interlocuteur de l'Office des étrangers. Nous espérons que notre recommandation sera entendue (*Applaudissements sur les bancs PSC, PS et Agalev-Écolo*).

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Nous soutenons la motion de recommandation. Nous demandons aux services qui s'occupent des demandes d'asile de fournir un effort particulier. Ces services, qui sont menacés de suppression, ignorent à quels critères ils doivent s'en tenir. La confusion est grande. Elle l'est d'autant plus que le président du VLD, M. De Gucht, a regretté récemment que l'équilibre précaire entre les expulsions et les régularisations n'était pas respecté. Dans ce dossier, on cherche en vain la moindre trace de cohérence au sein de la majorité. (*Applaudissements*)

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 52 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Jacques Lefevre sur "la parité linguistique au conseil d'administration de l'Office belge du commerce extérieur" (n° 60) ;

– M. Marc Van Peel sur "l'Office belge du commerce extérieur" (n° 92) ;

– M. Francis Van den Eynde sur "l'Office belge du commerce extérieur" (n° 104).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 20 octobre 1999).

Quatre motions ont été déposées (n° 25/14) :

– une première motion de recommandation a été déposée par M. Jacques Lefevre ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Guido Tastenhoye ;

– une troisième motion de recommandation a été déposée par M. Marc Van Peel ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Leen Laenens et Mirella Minne, MM. Dirk Van der Maelen, Jef Valkeniers, Patrick Moriau, Erik Derycke et Georges Clerfayt.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Jacques Lefevre (PSC) : Je veux attirer l'attention des francophones de cette assemblée sur l'importance du vote suivant.

En réponse à une interpellation, M. Michel n'a pas caché son intention de supprimer la parité linguistique existant à l'OBCE, parité consacrée par la loi de 1965, modifiée par une loi de 1997.

Cette loi garantit l'équilibre linguistique et protège les francophones, comme l'ont fait les derniers ministres responsables de l'OBCE, MM. Maystadt et Di Rupo.

Un climat de respect mutuel et de confiance tel que celui qui est souhaité pour le gouvernement ne signifie pas que les francophones doivent une fois de plus mettre le genou à terre. (*Protestations*)

La parité n'avait jamais été mise en cause avant M. Michel ! (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

M. Marc Van Peel (CVP) : Je cite le secrétaire d'État Chevalier, qui a déclaré récemment à *La Libre Belgique* que 75% des exportations belges sont le fait de la région flamande et que cette situation doit se traduire

dans la composition de la structure de gestion de l'OBCE.

Le secrétaire d'État Chevalier se trouve ainsi sur la même longueur d'onde que le précédent et que l'actuel gouvernement flamand. Le fossé entre les propos et les actes de ce gouvernement est tel que tout ceci ne débouchera sans doute sur rien.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 50 et 3 abstentions.

(*Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. Lode Vanoost (Agalev-Écolo) : Mon appareil de vote est en panne.

Le président : Nous en prenons acte.

Le président : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Francis Van den Eynde sur "la gestion des fonds de coopération au développement" (n° 63) ;

– M. Ferdy Willems sur "le programme pour l'Afrique centrale et la gestion du budget de la coopération au développement" (n° 64) ;

– M. Marc Van Peel sur "les compétences en matière de coopération au développement" (n° 91).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 20 octobre 1999).

Trois motions ont été déposées (n° 25/15) :

– une première motion de recommandation a été déposée par MM. Jacques Lefevre et Marc Van Peel ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Guido Tastenhoye ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Fientje Moerman et MM. Daniel Bacquelaine, Erik Derycke, Patrick Moriau et Lode Vanoost.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Marc Van Peel (CVP) : Je voudrais souligner que l'adoption de la motion pure et simple implique le rejet d'une recommandation qui était parfaitement claire et à laquelle chacun pouvait adhérer. Les Verts et les socialistes semblent préférer la ligne Michel, qui considère le secrétaire d'État Boutmans comme son assistant.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 49 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Guy D'haeseleer sur "le plan d'insertion professionnelle des jeunes" (n° 66) ;

– M. Richard Fournaux sur "les dernières déclarations de Madame la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi concernant sa nouvelle politique de l'emploi au bénéfice des jeunes" (n° 71) ;

– Mme Greta D'Hondt sur "les 'premiers emplois' et la politique de l'emploi à mener" (n° 82).

(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 20 octobre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/13) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Koen Bultinck et Guy D'haeseleer ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Maggy Yerna et MM. Filip Anthuenis, Jan Peeters et Joos Wauters.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Pour le CVP, régler ce point par l'adoption d'une motion pure et simple est une attitude irresponsable. Dans le cadre d'une politique d'emploi appropriée, il faut tenir compte tout à la fois du profil des demandeurs d'emploi et des besoins sur le marché de l'emploi. En Flandre, le chômage est plus important dans la catégorie des personnes de 45 à 50 ans que dans celle des moins de 25 ans. Parmi les jeunes, ceux qui viennent de quitter l'école sont moins nombreux encore que ceux qui chôment depuis six mois ou plus. Même Rosetta ne décrocherait pas d'emploi sur la base du plan pour le premier emploi de la ministre Onkelinx. Plutôt que d'annoncer son projet dans les médias, la ministre ferait mieux de présenter une note de politique au Parlement.

M. **Richard Fournaux** (PSC) : Il est louable qu'un ministre veuille traiter de la réinsertion professionnelle, mais nous nous étonnons que cela fasse l'objet de tels effets d'annonce, avant même de venir au Parlement. Il en va d'ailleurs de même pour beaucoup d'initiatives de ce gouvernement.

N'est-il pas bizarre de décréter l'emploi, d'obliger les entreprises à embaucher ?

Quant à la limite à 25 personnes, on sait combien les limitations, en général, peuvent faire du tort à la volonté exprimée par l'exécutif.

Plutôt que d'inventer de nouvelles formules, il voudrait mieux faire fonctionner ce qui existe.

Patrons publics et privés sont mis sur un pied d'égalité : voilà encore une bizarrerie !

Souvent un travailleur est embauché tandis qu'un autre est licencié : voilà comment se passent les choses dans la réalité. Comment le PRL FDF MCC peut-il supporter ce plan ?

– La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 40 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Nous nous sommes abstenus car nous avons pour principe de ne jamais soutenir une motion déposée par le Vlaams Blok.

Cependant, le plan Rosetta ne mérite pas la Palme d'Or. Quand je vois à présent sa nudité et la manière dont il ne couvre pas les objectifs qu'il s'est assignés, je me demande s'il ne devrait pas plutôt être classé X.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Geert Bourgeois sur "la guerre économique et le rôle de la Sûreté de l'État et du parquet" (n° 84).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 20 octobre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/10) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Geert Bourgeois ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Fientje Moerman et Jacqueline Herzet et MM. Guy Hove et André Frédéric.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 48 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 8 NOVEMBRE 1999

Le **président** : Le projet d'ordre du jour pour la semaine du 8 novembre prochain vous a été distribué.

S'il n'y a pas d'objection, je considère qu'il est adopté.

(Assentiment)

Il sera repris en annexe du *Compte rendu analytique*.

– *La séance est levée à 17 h 57.*

– *Prochaine séance plénière, le mercredi 10 novembre 1999 à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. José Canon, Mme Martine Dardenne

En mission à l'étranger : M. Gerolf Annemans

À l'étranger : Mme Trees Pieters

Union interparlementaire : M. Jean-Pol Henry

Membre du gouvernement fédéral :

M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques : à l'étranger

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE
JEUDI 28 OCTOBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de résolution (MM. Patrick Moriau, Dirk Van der Maelen et Jean-Marc Délizée) sur le Millennium Round, n° 188/1.

2. Proposition de résolution (M. Lode Vanoost et consorts) relative à l'activiste nord-américain des droits de l'homme Mumia Abu-Jamal, n° 189/1.

3. Proposition de loi (MM. Stefaan De Clerck, Yves Leterme et Dirk Pieters) abaissant les taux de TVA et de droits d'accises sur les eaux minérales et les boissons rafraîchissantes, n° 190/1.

4. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 407 du Code d'instruction criminelle, n° 191/1.

5. Proposition de résolution (Mme Yolande Avontroodt, M. Hugo Coveliers et Mme Maggie De Block) relative au développement d'un plan de soins palliatifs axés sur les besoins du patient, n° 192/1.

6. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, n° 193/1.

7. Proposition de loi (M. Danny Pieters) modifiant l'article 7 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux handicapés, n° 194/1.

8. Proposition de loi (M. Georges Lenssen) modifiant l'article 8, alinéa 1er, 14°, du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 195/1.

9. Proposition de loi (M. Hugo Coveliers et Mme Maggie De Block) relative à l'euthanasie, n° 196/1.

10. Proposition de loi spéciale (MM. Claude Desmedt et Olivier Maingain) modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, n° 200/1.

11. Proposition de loi (MM. Claude Desmedt et Olivier Maingain) modifiant l'article 43, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, en vue d'améliorer le fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Bruxelles, n° 201/1.

12. Proposition de loi (M. Hugo Coveliers, Mme Kathleen van der Hooft et M. Guy Hove) modifiant l'article 516 du Code judiciaire, n° 202/1.

Prise en considération

1. Proposition de loi (MM. Patrick Moriau et Yvan Mayeur) relative au contrôle des films pouvant être vus par les enfants de moins de seize ans, n° 158/1

Renvoi à la commission de la Justice

2. Proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine, Hugo Coveliers et Pierre Lano et Mme Anne Barzin) sur le référendum dans l'entreprise et dans le secteur public, n° 159/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

3. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) visant la protection de la sous-traitance, n° 160/1

Renvoi à la commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

4. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant l'article 2 de la loi du 29 mars 1976 relative aux prestations familiales des travailleurs indépendants, n° 165/1

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

5. Proposition de loi (Mme Jacqueline Herzet) modifiant l'article 369bis du Code pénal relatif à l'enlèvement d'enfants, n° 166/1

Renvoi à la commission de la Justice

6. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Ferdy Willems) modifiant l'article 14 de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente, en vue du renforcement du contrôle exercé par le parlement, n° 167/1

Renvoi à la commission des Relations extérieures

7. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters) modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe afin de favoriser la mobilité des personnes physiques, n° 168/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

8. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters) modifiant l'article 132 du Code des impôts sur les revenus 1992 et l'article 61 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 169/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

9. Proposition de loi (M. Jan Peeters) modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, n° 170/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

10. Proposition de loi (M. Jan Peeters) complétant l'article 53 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 171/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

11. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) complétant l'article 10 de la loi du 23 mai 1990 sur le transfèrement inter-étatique des personnes condamnées, n° 172/1

Renvoi à la commission de la Justice

12. Proposition de loi (MM. Jan Peeters et Hans Bonte) relative au statut social des artistes-exécutants, n° 173/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

13. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele et M. Alfons Borginon) modifiant les articles 1^{er}ter et 1^{er}quater de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 174/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

14. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant l'article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 175/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

15. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant divers codes fiscaux, en ce qui concerne le pourvoi en cassation, n° 176/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

16. Proposition de loi (M. Yves Leterme) complétant le Code pénal afin de réprimer les appels abusifs à la générosité de la population, n° 177/1

Renvoi à la commission de la Justice

17. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant les lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative, n° 178/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

18. Proposition de loi (MM. Yvan Mayeur, Patrick Moriau et Thierry Giet) relative à l'application de la sécurité sociale aux artistes, n° 179/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

19. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Geert Bourgeois, Mme Frieda Brepoels, M. Danny Pieters, Mme Annemie Van de Casteele, M. Karel Van Hoorebeke, Mme Els Van Weert et M. Ferdy Willems) complétant le Code d'instruction criminelle, n° 180/1

Renvoi à la commission de la Justice

20. Proposition de loi (Mme Martine Dardenne) modifiant l'article 22 de la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, en ce qui concerne les mines antipersonnel, n° 181/1

Renvoi à la commission de la Défense nationale

21. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) complétant l'article 143bis du Code judiciaire, n° 183/1

Renvoi à la commission de la Justice

22. Proposition de résolution (M. Peter Vanhoutte et Mme Mirella Minne) appuyant la résolution NAC introduite auprès des Nations unies, n° 184/1

Renvoi à la commission des Relations extérieures

23. Proposition (MM. Jan Mortelmans, Koen Bultinck et Guy D'haeseleer) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en vue de supprimer la motion pure et simple, n° 185/1

Renvoi à la commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire

24. Proposition de résolution (MM. Patrick Moriau, Dirk Van der Maelen et Jean-Marc Delizée) sur le Millennium Round, n° 188/1

Renvoi à la commission des Relations extérieures

25. Proposition de résolution (M. Lode Vanoost et consorts) relative à l'activiste nord-américain des droits de l'homme Mumia Abu-Jamal, n° 189/1

Renvoi à la commission des Relations extérieures

26. Proposition de loi (MM. Stefaan De Clerck, Yves Leterme et Dirk Pieters) abaissant les taux de TVA et de droits d'accises sur les eaux minérales et les boissons rafraîchissantes, n° 190/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

27. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 407 du Code d'instruction criminelle, n° 191/1

Renvoi à la commission de la Justice

28. Proposition (de M. André Frédéric) insérant un article 23 bis dans la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur en vue de réglementer les campagnes publicitaires précédant certaines fêtes annuelles, n° 203/1.

Renvoi à la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

INTERPELLATIONS

Demandes

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Paul Tant au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises agricoles et non agricoles à la suite de la crise de la dioxine".

(n° 112 – renvoi en séance plénière)

– M. Jaak Van den Broeck au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "la persistance du transfert de plusieurs milliards entre le Nord et le Sud par le biais du financement des soins intensifs".

(n° 113 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– Mme Frieda Brepoels au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises à la suite de la crise de la dioxine".

(n° 114 – renvoi en séance plénière)

– M. Yves Leterme au ministre des Finances sur "la crise de la dioxine".

(n° 115 – transformée en question orale)

– Mme Claudine Drion au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "l'exécution de la loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge".

(n° 116 – transformée en question orale)

– M. Lode Vanoost à la vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "le malaise social à la SNCB".

(n° 117 – transformée en question orale)

– M. Jo Vandeurzen à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "les associations d'hôpitaux".

(n° 118 – transformée en question orale)

– M. Marc Van Peel au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "la coopération au développement".

(n° 119 – transformée en question orale)

– M. Richard Fournaux au secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "la gestion des déchets nucléaires".

(n° 120 – transformée en question orale)

– M. Karel Van Hoorebeke à la vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "le malaise social au sein du personnel de la SNCB".

(n° 121 – transformée en question orale)

– M. Jos Ansoms à la vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "les distorsions communautaires en matière d'investissements ferroviaires".

(n° 122 – renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques)

– Mme Simonne Creyf au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes et au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique sur "la protection des enfants contre l'anticipation de plus en plus marquée des périodes de Saint Nicolas, de Noël et de Pâques".

(n° 123 – renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture)

– M. Luc Paque au premier ministre sur "les indemnités des entreprises, à la suite de la crise de la dioxine".

(n° 124 – renvoi en séance plénière)

– M. Francis Van den Eynde au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "la collaboration entre les Affaires étrangères et la Coopération au développement".

(n° 125 – transformée en question orale)

– M. Koen Bultinck au premier ministre sur "les indemnités dans le cadre de la crise de la dioxine".

(n° 126 – renvoi en séance plénière)

– Mme Joëlle Milquet au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "le suivi des engagements pris par le gouvernement précédent en vue de remédier à certaines difficultés rencontrées par des familles dont un enfant est atteint du cancer".

(n° 127 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– M. Ferdy Willems au secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur "les relations entre la Coopération au développement et les Affaires étrangères".

(n° 128 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

Retrait

Par lettre du 26 octobre 1999, Mme Annemie Van de Casteele me fait savoir qu'elle retire ses interpellations sur :

– "les nouvelles révélations concernant une deuxième source de contamination dans la crise de la dioxine" (n° 101) ;

– "les nouvelles révélations concernant une deuxième source de contamination dans la crise de la dioxine" (n° 102).

Par lettre du 27 octobre 1999, M. Pieter De Crem me fait savoir qu'il retire son interpellation sur "l'organisation d'une conférence intergouvernementale ou interparlementaire sur la rénovation des institutions" (n° 73).

Pour information

GOUVERNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Redistribution des allocations de base

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, le vice-premier ministre et ministre du Budget transmet :

– Par lettres du 20 octobre 1999, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 20 octobre 1999, cinq bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de l'Intérieur pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 20 octobre 1999, trois bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le Service général d'Appui policier et la gendarmerie pour l'année budgétaire 1999.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

COUR D'APPEL D'ANVERS

Rapport 1999

Par lettre du 18 octobre 1999, le ministre de la Justice transmet le rapport d'activités 1999, le plan pluriannuel et le rapport des affaires en cours de la Cour d'appel d'Anvers.

Renvoi à la commission de la Justice

COUR D'ARBITRAGE

ARRÊTS

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– l'arrêt n° 109/99 rendu le 14 octobre 1999 relatif au recours en annulation des articles 11 et 12 du décret flamand du 19 décembre 1997 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1998, introduit par le Conseil des ministres

(n° du rôle : 1366)

– l'arrêt n° 110/99 rendu le 14 octobre 1999 relatif aux recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, à la répression et à l'épuration, introduits par le Conseil des ministres et autres

(n°s du rôle : 1384, 1385, 1415, 1419, 1420, 1434-1437, 1441-1443, 1455, 1463, 1465, 1467, 1468, 1472-1474, 1481, 1483, 1487-1489, 1491-1574, 1579, 1580, 1591, 1597, 1598, 1601, 1603, 1606-1610)

– l'arrêt n° 111/99 rendu le 14 octobre 1999 relatif aux recours en annulation de l'article 26 de la loi du 13 février 1998 portant des dispositions en faveur de l'emploi, introduits par la SA View interim et la SA Axis interim

(n°s du rôle : 1392 et 1393)

– l'arrêt n° 112/99 rendu le 14 octobre 1999 relatif aux recours en annulation de l'article 12 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, introduits par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le président du Conseil de la même Région

(n°s du rôle : 1400 et 1401)

– l'arrêt n° 113/99 rendu le 14 octobre 1999 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 1022 du Code judiciaire, posée par le tribunal du travail de Bruges par jugement du 2 octobre 1998, en cause de C. Deopere contre la SPRL "Wasserij De Ster"

(n° du rôle : 1439)

– l'arrêt n° 114/99 rendu le 21 octobre 1999 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 37 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, posée par le tribunal de la jeunesse de Liège par jugement du 17 avril 1998, en cause de M. Wislez et V. De Clerck contre P. Hannecart

(n° du rôle : 1331)

Pour information

COUR DES COMPTES

OBSERVATIONS CONCERNANT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

– Par lettre du 4 août 1999, la Cour des comptes fait connaître qu'elle a reçu copie de la délibération n° 3171, adoptée le 23 juillet 1999 par le Conseil des ministres, autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement de dépenses à concurrence d'un montant de 318,6 millions de francs, au-delà des crédits ouverts au budget général des dépenses ajusté de l'année budgétaire 1999, en vue de couvrir les dépenses de fonctionnement des nouveaux cabinets ministériels, ainsi que des cellules des commissaires du gouvernement.

Son collègue n'a aucune observation à formuler concernant le respect de la procédure prescrite par l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

– Par lettre du 22 septembre 1999, la Cour des comptes fait connaître qu'elle a reçu copie de la délibération n° 3172, adoptée le 17 septembre 1999 par le Conseil des ministres, autorisant d'une part l'engagement, l'ordonnancement et le paiement de dépenses d'un montant de 125,1 millions de francs et, d'autre part, levant, à concurrence de 29,6 millions de francs, les blocages de crédits prévus par la délibération budgétaire n° 3171 du 23 juillet 1999.

Ces dépenses sont respectivement destinées à couvrir la liquidation des créances et des allocations de départ encore à payer à la charge d'anciens cabinets ministériels, des frais de première installation des nouveaux cabinets ministériels et des frais de voyage du ministre des Affaires étrangères, du secrétaire d'Etat à la Coopération au développement et au Commerce extérieur et du commissaire du gouvernement chargé de la problématique de la dioxine.

Son collègue n'a aucune observation à formuler concernant le respect de la procédure prescrite par l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

FASCICULE II 148ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS

Par lettre du 6 octobre 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet, en exécution de l'article 180 de la Constitution, le fascicule II de son 148ème cahier d'observations.

Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission des Finances et du Budget

COUR DE CASSATION**RAPPORT 1998-1999**

Par lettre du 20 octobre 1999, le premier président de la Cour de cassation transmet, en exécution des articles 136bis et 136ter du Code judiciaire, le rapport d'activités 1998-1999 de la Cour de cassation.

Distribution

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLÈGE

Par lettre du 21 octobre 1999, le procureur général près la Cour de cassation transmet une copie certifiée conforme de l'ordonnance rendue le 19 octobre 1999 par le premier président de la Cour de cassation, modifiant la composition du collège prévu à l'article 3, alinéa 3, de la loi du 17 décembre 1996 portant exécution temporaire et partielle de l'article 103 de la Constitution.

Renvoi à la commission de la Justice

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE**APERÇU DES ACTIVITÉS 1996-1997**

Par lettre du 14 octobre 1999, le secrétaire du Conseil central de l'Economie transmet un aperçu (N) des activités du Conseil central de l'Economie au cours de la période allant du 1er août 1996 au 31 juillet 1997.

Dépôt à la bibliothèque et renvoi à la commission des Affaires sociales et à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

FONDS DE PARTICIPATIONS**RAPPORT 1998**

Par lettre du 27 septembre 1999, le président du Fonds de Participations transmet le rapport annuel 1998 du Fonds de Participations.

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

PÉTITIONS

Des particuliers ont transmis une pétition au sujet du maintien de la Belgique dans son cadre fédéral, fondement de notre état de droit.

Renvoi à la commission des Pétitions

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 8 NOVEMBRE 1999

MERCREDI 10 novembre 1999

à 14 h 15

Questions orales

Projets de loi

(- Projet de loi relevant certains projets de loi de caducité, n° 186/1

(matière visée à l'article 78 de la Constitution)

(- Projet de loi relevant certains projets de loi de caducité, n° 187/1

(matière visée à l'article 77 de la Constitution)

Scrutin pour la présentation d'une liste double de candidats à une place de juge (N) à la Cour d'arbitrage (à la majorité des deux tiers des suffrages des membres présents)

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions éventuellement déposées en conclusion d'interpellations

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Coveliers, Creyf, De Block, De Crem, De Groot, De Man, Desimpel, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eeman, Eyskens, Goris, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Hove, Laenens, Laeremans, Lahaye, Leen, Lenssen, Leterme, Moerman Fientje, Mortelmans, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schauvliege, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Valkeniers, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Wauters, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Decroly, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grafé, Harmegnies, Herzet, Janssens, Langendries, Lansens, Larcier, Lefevre, Lejeune, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Timmermans, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Cortois, De Croo, Descheemaeker, Féret, Grauwels, Lano, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen.

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schauvliege, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques, Wauters.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Tavernier.

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot,

Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schauvliege, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non -

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Tavernier.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy,

Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Tavernier, Timmermans.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Tavernier.

Vote nominatif n° 8

Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schauvliege, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Desimpel, Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 9

Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden: Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, De Groot, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: Decroly, Tavernier.